

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 10 juillet 2025***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET **Evans :** M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Gilbert TSCHAIINE **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSET **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagny :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Yves COINCENOT **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Supplés : **Thervay :** M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Courfontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Fraisans :** M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Ougney :** M. Cédric IVANES **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER **Salans :** M. Philippe SMAGGHE **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Alain CHAMPONNOIS

Procurations de vote :

Mandants : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS), M. Philippe SMAGGHE (SALANS), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires : Mme Séverine MARANO (RANCHOT), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS), M. Yves COINCENOT (SALANS), M. Gérome FASSET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2025

et qu'elle a été faite le

4 juillet 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32

Absents supplés : 1

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_07_119

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2025 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Alain CHAMPONNOIS comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 mai 2025.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

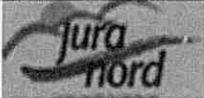
Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0



ANNEXE

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Antony BOURCET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 15 mai 2025</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER
- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY
- **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN
- **Ougney** : M. Cédric IVANES
- **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
- **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- **Salans** : M. Philippe SMAGGHE
- **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 15 mai 2025 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h13 et a été levée à 20h19

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

**Nomme Monsieur Antony BOURCET comme secrétaire de séance ;
Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 avril 2025.**

Voté à l'unanimité

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Modification de 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 8 postes ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. Modification de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 5 postes ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. M Suppression de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (augmentation de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,66h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,84h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 29,29h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 6,97h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 29,58h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,80h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,40h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 24,75h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 5,60h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,00h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,84h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (diminution de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22,50h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,49h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,59h ;

- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,21h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,46h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22,76h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28,30h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,49h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (augmentation de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,49h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire ;
- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,44h hebdomadaire ;
- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,47h hebdomadaire ;
- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,90h hebdomadaire ;
- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 20,34h hebdomadaire ;

Voté à l'unanimité

- g. *Modification de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 5 postes ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- h. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32,8h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (augmentation de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 32,80h ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- i. *Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (diminution de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 17,45h ;**

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,91h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,69h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,83h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 29,10h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 15,68h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de*

12,55h hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (diminution de la durée

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 12,55h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 15,68h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 27,18h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 32,39h hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026 (augmentation de la durée hebdomadaire)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 32,39h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 27,18h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet suite à une promotion interne

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- o. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet suite à une promotion interne*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- p. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet suite à une promotion interne*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- q. *Suppression de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations suite à la fermeture de l'ACM et de l'école à Montmirey-la-Ville à compter du 1er septembre 2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;**
- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;**
- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi**

- des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,27h hebdomadaire ;
- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 30,80h hebdomadaire ;
 - Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,81h hebdomadaire ;
 - Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22,11h hebdomadaire ;
 - Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 30,10h hebdomadaire ;
 - Modifie le tableau des effectifs ;
 - Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- r. *Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux suite à la fermeture de l'ACM et de l'école à Montmirey-la-Ville à compter du 1er septembre 2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 25,20h hebdomadaire ;
- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 28,27h hebdomadaire ;
- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 14,14h hebdomadaire ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- s. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 6,27h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM à Dampierre pour l'année SCOLAIRE 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Dampierre sur le temps périscolaire midi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 6,27h hebdomadaire ;

- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- t. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM à Rans pour l'année SCOLAIRE 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Rans sur le temps périscolaire midi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 7,84h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- u. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 1,76h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM à Rans pour l'année SCOLAIRE 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Rans sur le temps périscolaire soir dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 1,76h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- v. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 7.06h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM à Fraisans pour l'année SCOLAIRE 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Fraisans sur le temps périscolaire midi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 7,06h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- w. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 8.62h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM à Dammartin Marçais pour l'année SCOLAIRE 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Dammartin sur le temps périscolaire midi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 8,62h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- x. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 2.35h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM à Dampierre pour l'année SCOLAIRE 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Dampierre sur le temps périscolaire matin dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 2,35h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Tarifs relatifs au service ADS (autorisation du droit des sols) – Année 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2024 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	229,47 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	91,79 €
Déclaration préalable	0,7	160,63 €
Permis d'aménager	1,2	275,36 €
Permis de démolir	0,8	183,58 €

- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2024

Commune	Cu (b)	DP	PC	PC Mod	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANG	1	7	3	0	1	0	9,5	2 179,97 €
DAMPIERRE-PETIT MERCEY	1	34	14	0	0	1	39	8 949,33 €
EYANG	1	17	8	0	0	1	21,1	4 841,82 €
GENDREY	0	10	0	0	0	0	7	1 606,29 €
LA BARRE	2	4	0	0	0	0	3,0	696,09 €
LOUVATANGE	1	5	2	0	0	1	6,7	1 537,45 €
MONTEPLAIN	0	6	2	0	0	0	6,2	1 422,71 €
MONTEUREY-LE-CHATEAU	0	11	1	0	0	0	5,7	1 290,39 €
MUTIGNÉY	0	6	5	0	0	0	9,2	2 111,12 €
DIRCHAMPS	2	33	2	0	0	0	25,9	5 943,27 €
DUGNEY	3	12	1	1	0	0	11,0	2 661,85 €
PAGNEY	1	15	1	0	0	0	11,9	2 730,69 €
RANCHOT	1	21	3	2	0	0	20,1	4 612,35 €
RANS	0	18	2	0	0	0	14,0	3 350,28 €
ROMAIN	0	10	2	1	0	1	10,8	2 478,28 €
SALANS	1	10	5	2	0	0	18,0	4 268,14 €
SALIGNÉY	0	6	4	0	0	0	8,2	1 881,65 €
SERMANGE	2	12	2	0	0	0	11,2	2 570,06 €
SERRÉ-LES-MOULIERES	1	5	3	0	0	1	7,7	1 766,92 €
THERVAY	0	21	1	0	0	0	15,7	3 602,68 €
VITREUX	0	11	1	0	0	0	8,7	1 990,39 €
TOTAL	17	250	62	6	1	5	276	63 333,71 €
équivalente et epc unitaire	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	##		239,67 €
EPC	6,8	190	62	6	1,2	4	276	63 333,55 €

Voté à l'unanimité

4. DEVELOPPEMENT

- a. *Avis sur le projet de document cadre propose par la chambre d'agriculture relatif aux installations de production d'énergie photovoltaïque au sol*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de document-cadre.

Voté à l'unanimité

- b. *Aménagement du futur siège de la Communauté de Communes Jura Nord sis 34 rue de la Libération a Orchamps (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet et le plan de financement prévisionnel précisant le montant d'aide sollicité à la Région qui s'élève à 4 026,00 € HT et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention et à réaliser et à signer tous les actes afférents à cet audit.

Voté à l'unanimité

5. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *Dispositif cartes avantages jeunes : signatures de conventions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour le point de vente « médiathèque à Dampierre » ;**
- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat avec Info Jeunes Jura pour le point de vente « médiathèque à Gendrey » ;**
- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention « Coupon Avantage Bibliothèque » ;**
- **Accepte les termes desdites conventions ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

6. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Convention de mise à disposition de l'immeuble sis 35 rue Alexis Millardet à Montmi-rey-La-Ville*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de l'immeuble sis 35 rue Alexis Millardet à Montmirey-la-Ville (39290) ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et le CFPPA de Chateaufarine pour le projet « végétalisation de la cour de l'école maternelle du pôle éducatif à Gendrey »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et le CFPPA Chateaufarine ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h19

Commune de Dammartin Marpain
Antony BOURCET



Le Président,
Gérome FASSETNET

